

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2023**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 35
Absents excusés : 02

Date de convocation : 23/03/2023

Délibération N° D-2023-3003-06

Membres présents : 35 membres

Mesdames ROHFRTSCH Anne-Marie, BERBACH Gisèle, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, EHRHART Mathieu.

Madame BAUER Liliane a donné pouvoir à Monsieur André JACOB pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 2

Madame BLANCHAIS Christine
Monsieur WEISS Henri

Objet : Budget primitif : Budget annexe de l'Ecole de Musique du Kochersberg - Année 2023

Monsieur le Président présente le projet de budget annexe de l'Ecole de Musique chapitre par chapitre. La proposition de budget primitif 2023 s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 683 417,11 €
- La section d'investissement s'équilibre à 78 029,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

- **adopte** le projet de budget primitif 2023 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- **arrête** le montant du budget à :
 - o section de fonctionnement : 683 417,11 €
 - o section d'investissement : 78 029,73 €
- **approuve** le document comptable et ses annexes,
- **charge** le Président de l'exécution du budget en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes,
- **autorise** le Président à **passer et signer** tous les actes, conventions et contrats nécessaires à leur mise en œuvre,

- **autorise** le Président à procéder à des virements de crédits entre comptes de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % de la section (hors chapitre 012 - charges de personnel).

Fait à Truchtersheim, le 03 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE

Le Président,

Justin VOGEL

